



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU**

**VENDREDI 6 JUIN 2014**

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :**

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI

M. Jean-Claude DRIANT

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Philippe THIARD

M. Christian CUESTA

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

M. Arnaud THAUVRON

Mme Claudine GOLDSTEIN

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Collège dit « des usagers » :

M. François-Antoine CASCIANI (titulaire)

M. Alexandre MARQUET (suppléant)

Collège des personnalités extérieures :

M. Marc GOGNY

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :**

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)

M. Thierry PAQUOT (procuration donnée à Mme Marie-Albane DE SUREMAIN)

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN (procuration donnée à M. Arnaud THAUVRON)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Collège des personnalités extérieures :

M. Christophe LAFOND (titulaire, procuration donnée à M. Christian CUESTA)

M. Frédéric MORET (titulaire, procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Liliane PIERRE (titulaire, procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Mme Marie RICHARD (titulaire, procuration donnée à M. Christian CUESTA)

Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (titulaire, procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

M. Pierre SERNE (titulaire, procuration donnée à M. Julien GIRAL)

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :**

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI  
 M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines  
 Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux Finances  
 Congrès 2000, Sténotypie  
 Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS  
 M. Jean-Mme Liliane FINEZ, Direction des études et de la vie étudiante  
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry  
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par Mme Kaldea KECHIT)  
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique  
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication  
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD  
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau  
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie  
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement  
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire  
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers  
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services  
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable  
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :**

Collège dit « des usagers » :

Mme Éléa GAILLARD (suppléant)	Mme Cécilia KOCH (titulaire)
Maëly CANTUEL (titulaire)	M. Nourad MAECHA (suppléant)

Collège des personnalités extérieures :

Mme Laëtitia KRUSZYNSKA (titulaire)	Mme Maud TALLET (suppléant)
Mme Brigitte JEANVOINE (suppléant)	M. Jean-Luc LAURENT (suppléant)

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :**

M. Philippe ADAIR, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion  
 Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie Universitaire  
 Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP  
 M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS  
 M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU  
 M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques  
 M. Jorge BOCZKOWSKI, Assesseur au Conseil Scientifique  
 Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus

M. Pierre COURAUD, Directeur du développement  
 M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine  
 Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière  
 M. Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit  
 M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation  
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur au Conseil Scientifique  
 Mme Élise LAMARE, Assesseure Relations internationales  
 Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris  
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE  
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG  
 M. Ghislain PROMONET, Direction des Ressources Humaines  
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information  
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire  
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales  
 Mme Mélanie VASSELIN, Vice-présidente Étudiant

## SOMMAIRE

---

1. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES .....	5
1.1. Point d'étape du processus de concertation sur la création d'une nouvelle université dans l'Est francilien .....	5
2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES .....	7
2.1. Première décision budgétaire modificative pour le budget 2014.....	7
2.2. Présentation des dispositions introduites par le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP) et leurs effets sur la première décision budgétaire modificative pour le budget 2014.....	10
3. RESSOURCES HUMAINES .....	17
3.1. Modalités de rémunération des activités de formation et des conférences .....	17
4. QUESTIONS ANNEXES .....	17
4.1. Mises à la réforme.....	17
4.2. Procès-verbal de la séance du Conseil du 5 mai 2014 .....	17

*La séance est ouverte à 9 heures 38 sous la présidence de Monsieur HITTINGER.*

## **1. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES**

### **1.1. Point d'étape du processus de concertation sur la création d'une nouvelle université dans l'Est francilien**

**Le Président** fait savoir que :

- Le congrès des conseils centraux de l'université Paris-Est Créteil (UPEC) et de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) s'est réuni le 3 juin 2014 pour présenter ce projet. Cette réunion pouvait être suivie sur les sites Internet de l'UPEC et de l'UPEM, où il y a eu 1 000 connexions. L'UPEC et l'UPEM ont convenu d'une date pour la création d'une nouvelle université dans l'Est francilien : le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le calendrier du projet sera précisé lors du Conseil d'Administration du 27 juin 2013.
- Le groupe de travail sur la fusion entre l'UPEC et l'UPEM s'est réuni une nouvelle fois le 5 juin.
- Le même jour, l'équipe de direction de l'UPEC a terminé de consulter les conseils de gestion de l'université sur le projet. Au total, elle a vu environ plus de 1 000 personnes lors des différents conseils de gestion, des visites de sites et des visites de services.
- Si les membres du Conseil d'Administration ont encore des remarques ou des questions sur le projet pour la prochaine séance, l'équipe de direction pourra les prendre en compte.

**Mme DE SUREMAIN** fait remarquer que :

- Les discussions ont beaucoup plus porté sur le projet de création d'un nouvel établissement que sur la question de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE).
- En marge du congrès, elle a discuté avec Benoît LESAFFRE, vice-président de l'Université Paris-Est, sur le projet de statuts du futur établissement. Elle eût préféré que cette question importante fût discutée lors du congrès.
- Les discussions du congrès sur le projet de fusion entre les deux universités sont restées très générales. Elle regrette de ne pas avoir entendu :
  - des propositions pour faire converger la nature des composantes de l'UPEC et

celle des composantes de l'UPEM,

- des précisions sur la manière dont les deux universités vont travailler ensemble.

**Le Président** répond que :

- Le président de la COMUE a suivi en streaming les débats du congrès et il a lui-même constaté des différences de conception des composantes entre l'UPEC et l'UPEM. Une modification a été apportée à la proposition de statuts envoyée au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le calendrier du projet de COMUE est très contraint puisque les statuts de celle-ci doivent être approuvés avant le 21 juillet 2014.
- La consultation sur la création d'un nouvel établissement dans l'Est parisien a commencé en 2007 et celui-ci devrait voir le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et être finalisé en 2019. Le processus devrait donc durer 12 ans et le périmètre des composantes devra faire l'objet d'un travail en amont.

**Mme OLLIVIER-YANIV** s'inscrit en faux contre les propos de Mme DE SUREMAIN selon lesquels les discussions du congrès sur le projet de fusion entre les deux universités sont restées très générales. Elle estime que des enjeux propres à l'Est francilien et aux deux universités ont été identifiés et que le projet de création du nouvel établissement a fait l'objet de nombreuses précisions, même s'il reste des questions de structure et de gouvernance.

**Le Président** indique qu'il y aura un débat plus approfondi lors du Conseil d'Administration du 27 juin.

***Le Conseil d'Administration a été informé de l'avancement du processus de concertation sur le projet de création d'une nouvelle université dans l'Est francilien.***

**Le Président** accueille Patricia DE BERNARDI, élue directrice du SUMPPS lors du précédent Conseil d'Administration. Il l'invite à se présenter aux membres du Conseil et à évoquer les actions qu'elle a commencé à mener à son nouveau poste.

**Mme DE BERNARDI** se présente. Elle était précédemment directrice adjointe à l'Agence régionale de santé (ARS) de Lorraine. Elle travaillait également dans un SUMPPS depuis 2006, dans le cadre d'une activité d'intérêt général d'une demi-journée par semaine. Elle a pris ses fonctions au SUMPPS de l'UPEC le 5 mai 2014. Elle a regardé la structuration de ce service et identifié les principaux enjeux de son poste, parmi lesquels le développement du dispositif Rhésus et l'habilitation du SUMPPS en centre de vaccination.

## **2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES**

### **2.1. Première décision budgétaire modificative pour le budget 2014**

*(Projection de diapositives.)*

**Mme PASQUIER** précise que :

- Il y a environ 6 mois, le Conseil d'Administration a voté le budget initial 2014 à hauteur de 270 326 549 €. L'équipe de direction de l'université propose avec la décision budgétaire modificative n°1 (DBM1) de le réduire de 16 456 388 €. Il s'agit d'annuler des écritures internes, en recettes et en dépenses, qui correspondaient à des refacturations internes entre composantes et entre services. Cette minoration anticipe le passage aux nouvelles dispositions introduites par la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique), qui ne permet plus de traiter en comptabilité budgétaire les prestations internes. Les refacturations internes sont remplacées par des contributions. En dehors de cette mesure, la DBM1 traduit une augmentation du budget 2014 de 393 385 €.
- Un abondement des dotations aux composantes est proposé conformément aux votes des commissions recherche et formation :
  - Pour les équipes de recherche, un complément de dotation à hauteur d'environ 155 K€, qui correspond à des colloques, aux chercheurs invités, à la gratification des stagiaires et à une actualisation des dotations aux amortissements pour les matériels des équipes.
  - Pour la formation, 385 429 € ont été attribués pour des projets d'innovations pédagogiques.
  - Des dotations d'investissements complémentaires à hauteur de 735 286 € sont prévues pour la recherche. Il ne s'agit pas de nouveaux projets mais de projets qui avaient déjà été prévus dans le budget 2013 mais qui, compte tenu des délais de livraison des matériels, n'ont pu être constatés qu'en 2014.
  - Pour les autres investissements, essentiellement les investissements pédagogiques, 413 785 € de dotations complémentaires sont prévus.
- Les prévisions de ressources propres des prestations de formation et de recherche augmentent de 2,2 M€ par rapport au budget initial. En revanche, les prévisions de recettes liées aux subventions publiques autres que celles de l'État diminuent

puisqu'elles sont liées à des échéanciers de travaux, qui sont reportés sur les exercices suivants.

- Par rapport au réalisé 2013, les nouvelles prévisions budgétaires 2014 entraînent une augmentation de 14 % sur les prestations de services, alors que celles-ci avaient déjà augmenté de 10 % entre 2012 et 2013. En revanche, les cotisations de pensions civiles n'augmentent pas et les subventions de l'État restent donc pratiquement identiques. Au niveau des ressources propres, 30 M€ ont été constatés sur 2012, 33 M€ en 2013 et 41,2 M€ sont prévus pour 2014. L'augmentation des prévisions de ressources se traduit en dépenses par une hausse des crédits ouverts pour les activités au titre des formations (+1,7 M€) et de la recherche (+1,6 M€) et par une hausse de 0,8 M€ sur le pilotage.
- Entre le réalisé 2013 et les nouvelles prévisions budgétaires 2014, les dépenses de formation augmentent de 3 % et les dépenses de recherche progressent de 11 %. Pour l'immobilier, une forte augmentation des dépenses est prévue : +30 %. Les dépenses de pilotage sont stables, tandis que les dépenses directement affectées à la vie étudiante progressent de 7 %.
- Les charges de fonctionnement augmentent de 1,2 M€ (+9 % par rapport à l'exécution 2013), essentiellement sur les dépenses de formation. La masse salariale augmente de 1,1 M€ dont 400K€ pour des recrutements supplémentaires sur contrats de recherche.
- Le budget 2014 après DBM1 prévoit un montant de charges et de ressources de fonctionnement à hauteur de 236 552 078 € et présente un solde nul.
- Les ressources d'investissement devraient s'élever à 10,5 M€ alors que les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 17,3 M€. Il est prévu de couvrir cette différence par une variation de 6 759 K€ du fonds de roulement. La DBM1 modifie la valeur du jour de fonctionnement, qui est portée à 606 K€. Le fonds de roulement devra représenter l'équivalent de 35 jours de fonctionnement. Les dispositions applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 prévoient que les congés, qui étaient classés dans les provisions et qui par conséquent alimentaient le fonds de roulement, doivent désormais être classés dans les charges, ce qui va réduire le montant du fonds de roulement. Néanmoins, les congés ne devraient pas représenter plus de 5 jours de fonctionnement. En 2014, à exécution identique, le fonds de roulement devrait donc atteindre 30 jours de fonctionnement.

**M. CASCIANI** demande si une augmentation du budget alloué aux emplois étudiants est prévue.

**Mme PASQUIER** précise que ce budget a augmenté de façon extrêmement importante sur les 3 dernières années. En 2013, plus de 1,2 M€ ont été dépensés pour les emplois étudiants. Sur 2014, l'équipe de direction tente de limiter cette progression en prévoyant un budget à environ 1 M€, ce qui reste un budget assez important. L'ensemble des directions et des composantes de l'université recrutent des emplois étudiants, parfois même sur des crédits qui initialement n'étaient pas identifiés.

**M. THAUVRON** demande s'il serait possible que les documents présentés par Mme PASQUIER soient mis sur l'Intranet de l'université, non pas seulement pour les membres du Conseil d'Administration mais pour l'ensemble des personnels de l'université, afin de diffuser plus largement l'information.

**Mme PASQUIER** répond favorablement à cette demande.

**Le Président** estime qu'il est important de faciliter l'accès d'une majorité de personnels à ces informations.

**M. LOMBÉ** signale que certaines composantes connaissent actuellement des difficultés et qu'à l'avenir, d'autres risquent d'être dans la même situation. Il souhaite donc que le Conseil d'Administration se focalise sur cette question, d'autant plus qu'elle a un impact sur la réussite des étudiants.

**Le Président** explique que :

- Mme PASQUIER a présenté une vision globale du budget, mais l'équipe de direction est attentive à ce qui se passe au niveau des composantes. Quand une composante est dans une situation financière délicate, un abondement est fait pour la maintenir à l'équilibre, ce qui n'apparaît pas forcément dans le budget global.
- Il existe un groupe de travail qui associe la direction de l'université et un certain nombre de composantes pour les accompagner au mieux.
- La direction de l'université s'efforce de maintenir un équilibre budgétaire parce qu'il permet d'ouvrir des formations et de recruter.

**Mme DE SUREMAIN** fait savoir que certains laboratoires de recherche attendaient des investissements de recherche et sont satisfaits de les voir arriver.

**Le Président** précise que :

- En ce qui concerne les investissements de recherche, certaines subventions, comme

celles de la Région Île-de-France, sont souvent en décalage par rapport aux exercices budgétaires.

- Le 5 juin, l'UPEC a participé à l'inauguration de la plateforme PEGASUS.

Il souhaite connaître le point de vue de la commission des moyens sur la DBM1.

**M. THAUVRON** répond que la commission a jugé l'exposé de Mme PASQUIER limpide et qu'elle n'a pas de questions particulières.

**M. BLANC** donne lecture des procurations.

*Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la première décision budgétaire modificative pour le budget 2014, minorant celui-ci d'une somme de 16 456 388 € et le portant ainsi à un montant de 253 870 161 €.*

## **2.2.Présentation des dispositions introduites par le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP) et leurs effets sur une présentation budgétaire**

*(Projection de diapositives.)*

**M. VERSCHEURE** précise que ce décret, publié en novembre 2012, remplace le décret de décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Il rénove l'ensemble des règles budgétaires et comptables. Certaines de ses dispositions ont une application immédiate, tandis que d'autres – les modifications qui relèvent de la présentation budgétaire et comptable – entreront en application le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Objectifs de la réforme**

#### Un objectif d'efficacité et de modernisation

- Faciliter les opérations et se concentrer sur les actes qui ont un impact patrimonial fort. La GBCP préconise de :
  - Accélérer et de moderniser les procédures. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'UPEC a mis en place un contrôle hiérarchique des dépenses relatives aux frais de mission. Elle expérimente depuis la même date un dispositif de service facturier auprès de deux composantes, l'IUP et l'AEI : les actes à enjeux sont toujours sous l'autorité de l'ordonnateur, qui procède à l'engagement des dépenses et à la certification du service fait, mais toutes les opérations techniques d'exécution et de paiement de la facture sont désormais centralisées auprès d'un service facturier sous l'autorité de l'agent comptable, afin de professionnaliser davantage les dispositifs et de réduire les délais de paiement.

- Simplifier le traitement des actes de gestion. À ce titre, l'université a signé une convention avec l'AMUE pour mettre en place à l'horizon du 2<sup>e</sup> semestre 2015 un dispositif de dématérialisation des factures.
- Regrouper un corpus des règles budgétaires et comptables dans un document unique à destination des ordonnateurs et des comptables.

#### L'enrichissement des données financières

L'objectif est de :

- Se doter d'une capacité à se projeter dans le temps et évaluer les impacts pluriannuels des choix faits par l'établissement, à travers la mise en place d'une comptabilité pluriannuelle en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.
- Garantir par la mise en place d'une comptabilité en trésorerie les intérêts des partenaires et la pérennité des activités par la mise en place d'engagements prévus dans le budget et de leurs conditions de réalisation.
- Disposer d'informations enrichies et plus rapidement. Avant la publication du décret sur la GBCP, les comptes devaient être arrêtés par le Conseil d'Administration au plus tard le 30 avril de l'année n+1. Depuis la parution du décret, les opérateurs de l'État doivent présenter leurs comptes à leur conseil d'administration au plus tard le 31 mars de l'année n+1. L'équipe de direction a présenté le compte financier 2013 de l'UPEC au Conseil d'Administration du 28 mars 2014. À l'horizon 2016, date d'application complète du décret relatif à la GBCP, elle devra présenter les comptes au Conseil d'Administration au plus tard le 28 février. Ce nouveau délai nécessite que l'UPEC adapte son organisation financière.

#### Améliorer la qualité de l'information

La GBCP impose à ce titre la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier et la mise en place d'audits internes.

#### **Périmètre d'application du dispositif**

Les grands principes de la comptabilité publique sont maintenus :

- La séparation de l'ordonnateur et du comptable.
- La responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable est réaffirmée.
- Le principe de l'unité de caisse et de trésorerie, avec l'obligation de dépôt de fonds au Trésor public sans rémunération, est affirmé et accentué. Les placements financiers

seront interdits, sauf exception.

- La procédure des dépenses et des recettes est maintenue, avec la mise en place du service facturier.
- Le paiement après service fait est réaffirmé.
- Les rôles et missions des principaux acteurs que sont l'ordonnateur et le comptable sont maintenus.

**Mme PASQUIER** précise que :

- La GBCP a vocation à s'appliquer à toutes les structures et organismes majoritairement financés par des fonds publics.
- Néanmoins, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) conservent des dispositions spécifiques :
  - Un contrôle budgétaire spécifique et exercé par le recteur.
  - Une nomenclature budgétaire spécifique : les dépenses sont présentées en 3 enveloppes (masse salariale, fonctionnement et investissement), croisées avec la destination des crédits.
  - Le régime des reports des EPSCP, c'est-à-dire toutes les opérations pluriannuelles en matière de crédits de recherche ou d'investissement.

### **Impacts de la GBCP sur le budget**

**M. VERSCHEURE** précise qu'il va présenter des dispositions qui s'appliqueront à partir de l'exercice 2016.

Le décret relatif à la GBCP redéfinit et modernise la comptabilité budgétaire pour aboutir à une complémentarité plus forte entre la comptabilité générale, la comptabilité budgétaire et la comptabilité analytique, qui devient obligatoire.

- La comptabilité budgétaire décrira la capacité de l'établissement à prendre des engagements vis-à-vis des tiers dans un cadre pluriannuel, et sa capacité à honorer ses engagements.
- La comptabilité générale décrira la situation financière et la situation patrimoniale de l'établissement, à travers le compte de résultat et le bilan.
- La comptabilité analytique permettra le calcul des coûts pour aider à la prise de décision de l'exécutif de l'établissement.

La comptabilité budgétaire retracera :

- L'ouverture et la consommation des autorisations à engager des dépenses (autorisations d'engagement, AE).
- L'ouverture et la consommation des autorisations à payer ces engagements (crédits de paiement, CP).
- L'ouverture et la consommation des emplois (plafond des autorisations d'emplois).
- L'ouverture et l'enregistrement des recettes en termes d'encaissements.

**Mme PASQUIER** précise que :

- Désormais, le Conseil d'Administration votera deux autorisations de dépenses distinctes (au lieu d'une aujourd'hui) : une autorisation d'engagement dans un cadre pluriannuel et une autorisation de crédit de paiement, c'est-à-dire de dépenses payées sur l'exercice.
- Le solde budgétaire, qui est une autre nouveauté du décret sur la GBCP, traduit :
  - en prévision, l'écart entre les crédits de paiement ouverts au budget et les prévisions de recettes encaissées,
  - en exécution, l'écart entre la consommation de ces crédits de paiement et les recettes encaissées.
- Les états prévisionnels de comptabilité sont maintenus : le compte de résultat et l'état d'évolution de la situation patrimoniale en droit constaté.
- En revanche, à partir de 2016, de nouveaux tableaux seront soumis au vote du Conseil d'Administration, dont le tableau des autorisations budgétaires. Celui-ci sera divisé en deux colonnes. La première indiquera les dépenses, avec les autorisations d'engagement et les crédits de paiement par enveloppe : masse salariale, fonctionnement, investissement, intervention (pour les établissements qui en auront, ce qui ne sera pas le cas de l'UPEC). La deuxième colonne présentera les prévisions de recettes que l'université encaissera entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016. La dernière ligne du tableau indiquera le solde budgétaire, qui sera la différence entre la prévision des recettes encaissées dans l'exercice et la prévision des crédits de paiement décaissés dans l'exercice. Le solde budgétaire sera en excédent ou en déficit.

**M. VERSCHEURE** présente le tableau d'équilibre financier, qui retracera l'ensemble des flux de décaissements des opérations non budgétaires, dont les éventuels recours à l'emprunt et les opérations réalisées pour le compte de tiers.

**Mme PASQUIER** présente le tableau des opérations fléchées. A priori, il identifiera les opérations pluriannuelles de travaux et les contrats de recherche pluriannuels.

**M. VERSCHEURE** précise que :

- Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil d'Administration continuera de se prononcer sur le cadre actuel de présentation du budget en droits constatés, qui comporte deux documents : un compte de résultat prévisionnel ; un tableau de financement agrégé, qui détermine d'une part la manière dont sont financés les investissements, et d'autre part la capacité d'autofinancement, afin d'aboutir à la détermination du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement.
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cadre du décret sur la GBCP, le Conseil d'Administration votera toujours sur ces deux documents mais il devra en plus se prononcer sur le tableau d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, le tableau d'équilibre financier et le tableau des opérations fléchées.

**Mme PASQUIER** fait savoir qu'à partir de 2016, l'équilibre du budget sera apprécié au regard :

- des conditions actuelles d'équilibre entre le compte de résultat prévisionnel et le tableau de financement,
- du tableau d'équilibre financier, qui montrera l'évolution de la trésorerie de l'établissement.

Par ailleurs, elle précise que :

- Les conditions d'un éventuel prélèvement sur fonds de roulement ou les réserves pour équilibrer le budget restent les mêmes.
- Les prérogatives du Recteur en matière de contrôle budgétaire restent identiques.
- Les recettes conservent leur caractère évaluatif : il reste possible d'exécuter plus que les prévisions de recettes, ce qui n'est pas le cas pour les dépenses.

**M. VERSCHEURE** et **Mme PASQUIER** présentent 5 exemples de constructions budgétaires.

**Mme PASQUIER** présente le budget initial 2014 sous forme GBCP.

- Tableau 1 : autorisations budgétaires en AE et en CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Le montant total de la masse salariale est inchangé : 178 749 216 €, que ce soit en charges

constatées, en autorisations d'engagement ou en crédits de paiement. Le montant des décaissements en masse salariale est donc égal à celui des charges constatées.

Sur le fonctionnement, 37 336 471 € avaient été prévus pour 2014. Les autorisations d'engagement sont égales aux anciens crédits ouverts au titre du fonctionnement. En revanche, les crédits de paiement font apparaître uniquement les prévisions des dépenses décaissées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014 : 36 662 571 €.

De même, en matière d'investissements, des autorisations d'engagements sont prévues mais les crédits de paiement ne font apparaître que les prévisions des dépenses payées durant l'exercice. Les charges non décaissables n'apparaissent plus : les charges pour amortissement, les provisions et les opérations internes (qui, par définition, sont non décaissables).

En ce qui concerne les ressources, 261 848 K€ avaient été votés. Cependant, le budget initial 2014 sous forme GBCP ne fait plus apparaître que 230 M€ de ressources puisque toutes les recettes non encaissables et les prévisions d'encaissements des subventions et des autres ressources propres hors exercice en sont exclues.

Ces prévisions traduisent un solde excédentaire de trésorerie de 2 291 914 €.

- Tableau 2 : équilibre financier

**M. VERSCHEURE** présente ce tableau, qui reprend dans sa partie « financements » le solde budgétaire excédentaire de 2 291 914 €.

Ce tableau indique également des opérations de décaissements et d'encaissements qui ne sont pas des opérations budgétaires. Par exemple, les « opérations réalisées au nom et pour le compte de tiers » s'élèvent à 3 742 252 €. Elles correspondent notamment à une partie des droits d'inscription qui est encaissée par l'UPEC mais reversée à des tiers : les cotisations des étudiants au titre des mutuelles (109 K€) et les encaissements réalisés au titre de la Sécurité sociale (2 M€) pour ces mêmes droits d'inscription. Une autre recette suivie pour le compte de tiers est la subvention versée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, relative à l'aide à la mobilité internationale des étudiants. Cette subvention s'élève à 361 K€. De même, l'UPEC reçoit des droits au titre de contrats, notamment européens et internationaux, pour lesquels elle coordonne des projets. Ces fonds sont destinés à l'UPEC mais aussi aux partenaires des contrats. À ce titre, l'université va encaisser au titre de l'exercice 2014 des droits pour un montant de 1 045 K€.

Les décaissements s'élèvent à 3 760 620 €. Ils correspondent aux droits perçus au titre des mutuelles et de la Sécurité sociale, qui seront reversés en fin d'exercice aux mutuelles et à

l'URSSAF. Ils correspondent également aux décaissements faits au profit des étudiants dans le cadre de l'aide à la mobilité internationale (361 K€). Enfin, apparaissent dans ce volet les reversements effectués aux partenaires dans le cadre des contrats, pour un montant d'un peu plus d'un million d'euros.

La comparaison entre les encaissements et les décaissements traduit un solde de trésorerie disponible excédentaire pour un montant de 2 273 546 €. Ce montant s'ajoute au montant de trésorerie qui a été voté au 31 décembre 2013 pour un montant de 35 089 035 €.

Sur la base de ce budget, il y aurait donc au 31 décembre 2014 une trésorerie disponible d'un montant de 37 362 581 €.

L'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) travaille depuis décembre 2013 sur la base du cahier des charges diffusé par la Direction générale des Finances publiques pour livrer une nouvelle version du Système d'information financier analytique et comptable (SIFAC) en septembre 2015, pour permettre aux établissements de préparer leur budget 2016 dans les délais.

La GBCP est un chantier majeur qui nécessite que l'UPEC repense son organisation et sa présentation budgétaire. Cette réforme apportera plus de transparence et de lisibilité aux membres du Conseil d'Administration dans la lecture des documents budgétaires puisqu'ils auront une vision globalisée de l'ensemble des engagements pluriannuels pris par l'université.

**Mme DE SUREMAIN** demande si, à partir de 2016, l'équipe de direction prévoit de présenter un document de synthèse qui décrit tous les crédits de paiement qui seront étalés sur les années suivantes.

**Mme PASQUIER** répond qu'il faudra construire un tableau pluriannuel de prévisions de consommation, qui sera réactualisé chaque année en fonction des budgets initiaux et des budgets rectificatifs.

**M. MOSCOVICI** souhaite savoir quel sera l'impact de la GBCP sur la préparation budgétaire au niveau des composantes.

**Mme PASQUIER** explique que :

- L'UPEC devra continuer à constituer une prévision de compte de résultat et donc à maintenir les informations des composantes sur leur capacité à générer des ressources et leurs capacités à effectuer des dépenses.
- En revanche, la GBCP suppose une construction budgétaire supplémentaire, qui consistera à identifier par composante les autorisations d'engagements et les crédits de

paiement.

*Les membres du Conseil d'Administration n'ont pas d'autres questions ou remarques sur la GBCP.*

*Le Conseil d'Administration a été informé des dispositions introduites par le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et de leurs effets sur la présentation budgétaire.*

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **3.1.Modalités de rémunération des activités de formation et des conférences**

**M. CUESTA** précise que l'équipe de direction avait mis ce point à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration parce qu'elle pensait qu'il passerait au Comité technique avant, mais cela n'a pas été le cas et il passera au Comité technique du 13 juin 2014.

*L'examen des modalités de rémunération des activités de formation et des conférences est reporté à un Conseil d'Administration ultérieur.*

### **4. QUESTIONS ANNEXES**

#### **4.1.Mises à la réforme**

**Le Président** indique que l'équipe de direction n'a pas d'éléments sur ce point.

*L'examen des mises à la réforme est reporté à un Conseil d'Administration ultérieur.*

#### **4.2.Procès-verbal de la séance du Conseil du 5 mai 2014**

Ce procès-verbal n'est pas approuvé parce que l'équipe de direction souhaite que Bernard DIZAMBOURG, président de l'Université Paris-Est, qui est intervenu sur le sujet de la COMUE lors du Conseil du 5 mai, le lise, ce qui engendre un délai supplémentaire pour son approbation. Les membres du Conseil d'Administration recevront ce procès-verbal pour la prochaine séance.

*L'examen du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 5 mai 2014 est reporté à un Conseil d'Administration ultérieur.*

**M. TAVERNIER** informe le Conseil que :

- Un inventaire physique vient d'être lancé sous la responsabilité de Dominique SOULAS\*, en lien avec Philippe THIARD.
- Un comité de pilotage a eu lieu récemment avec des prestataires. L'enjeu est de permettre aux services centraux de l'université mais aussi aux composantes d'avoir un outil de gestion d'inventaire qui leur permette notamment de gérer leurs investissements, notamment en matière informatique, en tenant compte des spécificités des composantes. Un travail va être mené en lien étroit avec celles qui sont les plus impliquées par l'inventaire physique : les deux IUT, la faculté des sciences et la faculté de médecine.

*Les membres du Conseil d'Administration n'ont pas d'autres questions ou remarques.*

**Le Président** rappelle que le prochain Conseil est prévu le 27 juin 2014.

*La séance est levée à 11 heures 26.*